

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 FÉVRIER 2016

PRÉSENTS : Mmes et Mrs Olivier HAAG - Maire - Denis HESSE - Michèle SARTORIUS - Joëlle BECK - Adjointes - Jean-Pierre DONEDDU - Philippe GEYER - Alfred KELLER - Geneviève MEGEL – Marie-Christiane MENSCH - Cindy MULLER – Michel WERNETT

PROCURATIONS : M. Dominique MEYER – Mme Aline PHILIPP -

ABSENTES excusées : Mmes Joëlle ISLER - Patricia MOMPER –



1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Point reporté à la prochaine séance.

2. LIGNE DE TRESORERIE : CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL

Monsieur le Maire est autorisé à ouvrir auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, dans la limite d'un plafond fixé à **300 000 euros**, dont les conditions sont les suivantes :

- Durée : **1 an**
- Taux : **Euribor 3 mois** (moyenne mensuelle) + marge de **1.30 point**
- Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exacte/365 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance.
- Commission : 0.15 % du montant autorisé, soit **450 €** payables à la signature du contrat
- Commission de non utilisation : **néant**

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précisée ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Décision prise à l'unanimité.

3. G.R.D.F. : REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC

Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF.

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité : **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

4 : DÉLÉGATION AU MAIRE : COMPTE RENDU AU CONSEIL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 10 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Droit de préemption urbain :

→ Pas d'exercice du droit de préemption

1. DIA reçue le 06 janvier 2016 de Me KARST-LEDY et PEFFERKORN, notaires à Sarreguemines (57),
Propriétaires : M. FELT Sylvain et consorts
Parcelle : Section 3, N° 147, 4 a 48, bâti, 21 rue Saint Nabor

2. DIA reçue le 15 janvier 2016 de Me KARST-LEDY et PEFFERKORN, notaires à Sarreguemines (57),
Propriétaire : Mme KNEIB née PORTE Marie
Parcelle : Section 3, N° 91, 9 a 93, non bâti, Bitschberg

5. EXTENSION DE L'ATELIER MUNICIPAL : MAÎTRE D'ŒUVRE

Vu la décision du 14 décembre 2015, concernant le projet d'extension de l'atelier municipal,
le Maire présente la proposition d'honoraires du Maître d'œuvre.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Retient la mission de maîtrise d'œuvre comprenant :
 - Les études d'esquisse
 - Les études d'avant projet et dossier de Permis de Construire pour un montant forfaitaire de **800.00 € HT**
- Autorise le Maire à signer le marché et tous documents annexes.
- Les crédits seront inscrits sur le Programme 261 ouvert au budget 2016

6. ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Le Maire propose le maintien du taux des 3 taxes directes locales, et, en fonction des disponibilités financières, les programmes « Investissement » suivants seront inscrits au Budget 2016 :

- * Récupération des eaux pluviales Rue Chateaubriand
- * Voirie Atelier Municipal / Crédit Mutuel
- * Etude Zone de Loisirs Place Schmitt : Terrain Multisports, déplacement aire de jeux ...
- * Stade municipal : creusement d'un puits
- * Ilôt de sécurité rue Saint Nabor devant la Bibliothèque: aménagement à revoir
- * Matériel de cuisine MTL

Points divers :

- * Embauche de saisonniers
- * Machine à laver

7. DIVERS

- * M.S.P. et Crédit Mutuel : M. le Maire fait le point sur l'avancement des dossiers
- * Formation du personnel : les agents d'entretien suivront une formation concernant leur activité : gestes et postures au travail, législation ...

- * Manifestations 2016 : M. le Maire rappelle la date
 - * de l'Atelier décoration des Œufs de Pâques : 5 mars
 - * du Repair'café : 20 mars
 - * du Repas des Anciens : 24 avril
 - * de la Journée de nettoyage : 21 mai

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été soumis aux conseillers.

HAAG Olivier	
HESSE Denis	
SARTORIUS Michèle	
MEYER Dominique	
BECK Joëlle	
DONEDDU Jean-Pierre	
GEYER Philippe	
ISLER Joëlle	
KELLER Alfred	
MEGEL Geneviève	
MENSCH M.Christiane	
MOMPER Patricia	
MULLER Cindy	
PHILIPP Aline	
WERNETT Michel	